

Le six mars deux mil vingt-six, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERNON dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alexandre FAURE Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : MM. et MME : Alexandre FAURE, Max DODARD, Marina DURAND, Simon CEDAT, Claude GATEAU, Christophe VEY.

Formant la majorité en exercice.

Était absent : MM. : Jean-Yves LABOURÉ, Baptiste LECOMTE.

**Quorum : 5**

Monsieur Max DODARD a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

Compte rendu du Conseil Municipal du 06 février 2026.

Délibération pour l'acquisition de la cuisine du logement de l'école.

Délibération pour l'acquisition de cages mixtes pour le mini-stade.

Bilan financier 2025 : compte administratif.

Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie).

Questions Diverses.

Demande de rajout à l'ordre du jour :

Délibération pour les repas aux particuliers extérieurs à la cantine.

Délibération pour l'achat de matériel d'occasion de maçonnerie.

**1- Compte rendu du Conseil Municipal du 06 février 2026.**

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

**2- Délibération pour Les repas aux particuliers extérieurs à la cantine.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'attribution du marché de fourniture des repas de cantine au restaurant « La Maison Maria » de Laboule pour l'année scolaire 2025-2026, des demandes de fourniture de repas aux particuliers extérieurs à la cantine ont été formulées.

Cette fourniture serait possible les jours scolaires dans les limites des capacités de fabrication de la Maison Maria. Les repas fournis aux particuliers extérieurs à la cantine ne seraient pas individualisés. Les particuliers concernés viendraient chercher leur repas avec leurs propres contenants, au niveau de la cantine, entre 11h45 et 12h00.

Monsieur le Maire rappelle que le prix facturé par « La Maison Maria » à la commune est de 4 €TTC par repas.

Le cout de transport mutualisé est estimé à 1,20 € par repas.

Le coût administratif et de service de repas aux particuliers est estimé à 0,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- d'accepter la fourniture de repas aux particuliers extérieurs à la cantine, les jours scolaires, dans la limite des capacités de production de la Maison Maria.
- d'établir que les repas seront fournis aux particuliers au niveau de la cantine, entre 11h45 et 12h00, dans des contenants appartenant à ces particuliers.
- d'établir le prix du repas facturé aux particuliers extérieurs à la cantine à 6,00 € pour l'année scolaire 2025/2026

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

### **3- Délibération pour l'achat de matériel d'occasion de maçonnerie.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que du matériel de maçonnerie sera nécessaire pour la construction de l'atelier collectif et qu'il sera utile pour d'autres travaux de la commune. M. LEBLANC François, met en vente un ensemble de matériel de maçonnerie.

Suite au contrôle de ce matériel, la commune est intéressée par :

- Trois travées d'échafaudage tubulaire complet, deux tréteaux Macc, six étais et douze serre-joints pour un montant de 320 € HT
- Un plancher acier 300\*3500 (six bastaings) pour un montant de 150 € HT
- Un marteau-perforateur Bosch pour un montant de 250 € HT

Le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, au rachat de ce matériel.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

### **4- Délibération pour l'acquisition de la cuisine du logement de l'école.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à son départ annoncé pour le 30 avril 2026, Madame MEGAZZINI Corinne, propose de laisser dans la location les meubles de cuisine qu'elle y a installés pour un montant de 350 €. Les meubles sont en bon état et permettent de mettre à disposition une cuisine prête à équiper pour les futurs locataires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de prendre acte du départ de Madame MEGAZZINI Corinne du logement de l'école au 30 avril 2026,
- de racheter les meubles de cuisine à Mme MEGAZZINI Corinne pour un montant de 350€,
- d'autoriser le maire à signer tout document afférent à cette décision.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

### **5- Délibération pour l'acquisition de cages mixtes pour le mini-stade.**

Monsieur le Maire expose que les cages de hand et les panneaux de baskets de l'Espace Champégua ne répondent plus aux normes en vigueur. Une consultation pour l'achat de cages mixtes a été lancée le 16 février 2026 avec une date limite de remise des offres fixée au 6 mars 2026.

A l'issue de cette consultation quatre devis nous sont parvenus, à savoir :

- CASAL SPORT pour un montant de 10 331,60 € TTC,
- DESIGN AIRES & COM pour un montant de 10 244,04 € TTC,
- DESIGN AIRES & COM pour un montant de 10 723,20 € TTC,
- FOOGA SPORT pour un montant de 7 449,60 € TTC,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer le marché à FOOGA SPORT sur la base de son offre,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

### **6- Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie).**

SEBA : prochaine réunion le lundi 09/03/2026

SIVTA : pas de quorum à la dernière réunion donc réunion repoussée sans quorum obligatoire

CdC : - enveloppe de 20 000 € pour réajustement des salaires des employés de la petite enfance  
- demande d'aide de 4 000 € pour opération du développement du territoire des 30 dernières années  
Bilan climatique Beaume-Drobie

**7- Divers.**

Place : zonage PLUI : passage de A en EU pour la Place Champégua.  
Fondation du patrimoine à Vernon : le maire présentera son projet de la calade

Séance levée à 22 heures.

**Fait à Vernon, le 13 mars 2026**

Le secrétaire de séance  
Max DODARD



Le Maire  
Alexandre FAURE



